| COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2010 | | | | |
|--|--|--|--|--|
| Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 16 Procurations : 4 | L'an deux mil dix, le vingt juillet, à vingt heures trente minu- tes, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la pré- sidence de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire. | | | |
| Convocation: 12 juillet 2010 | Présents: M. Jean-Paul LERAY, Maire M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Pierre GRAND-JOUAN, Adjoints M. MLLE Jacques CHEVALIER, Nicolas BOUCHER, Alice BIC-ZYSKO, Conseillers municipaux délégués M. MMES Régine CORMIER, Marie-Josèphe BATARD, Eric LOMBREY, Philippe BRIAND, Lionel LESCURAT, Conseillers municipaux Absents excusés: M. Jean-Marie GATARD, Adjoint, pouvoir donné à M. Georges LE-CLEVE M. Michel GRAVOUIL, Conseiller municipal, pouvoir donné à M. Jean-Pierre GRANDJOUAN MME Annie BARDOUL, Conseillère municipale, pouvoir donné à MME Marie-Josèphe BATARD M. Paul PIPAUD MME Michèle FRANCHETEAU, Conseillère municipale, pouvoir donné à M. Jean-Paul LERAY | | | |
| | A été élu secrétaire de séance : M. Philippe BRIAND | | | |

<u>Compte-rendu de la réunion du 22 juin 2010</u>: Pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal d'y ajouter les points suivants :

- Marché MAPA: Maîtrise d'œuvre « Extension du restaurant scolaire »,
- Personnel : Attribution d'heures complémentaires pour la surveillance des enfants durant le temps du midi suite à l'aménagement de la journée scolaire à la rentrée scolaire 2010-2011.

Le Conseil municipal donne son accord.

≥ 2010/95 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

| Date du | Société | Objet du marché | Montant H.T. |
|----------|--------------------------------|--|--------------|
| marché | | | |
| 27/06/10 | MAINGUY (44124 VERTOU) | Remplacement mât et lanterne accidentés rue | 1 424,60 € |
| | | du Vigneau (éclairage public) | |
| 29/06/10 | SMACL (79031 NIORT CEDEX 9) | Travaux extension vestiaires de football : As- | 4 368,20 € |
| | | surance Dommages Ouvrage | |
| 05/07/10 | BOIS EXPO LA BAULE (44500 LA | Aménagement cour de l'école : bancs et bacs | 3 516,28 € |
| | BAULE) | _ | |
| 05/07/10 | MATEXA SPORTS (85120 ANTIGNY) | Aménagement cour de l'école : 1 table ext., 1 | 1 676,54 € |
| | | paire de buts de basket mural | |
| 08/07/10 | CASAL SPORT (44407 REZE CEDEX) | Poteaux alu Match pro Volley | 398,71 € |

| 09/07/10 | CABINET PRIEUR-DELAGE (44214 PORNIC) | Bornage alignement G2305 rues Treille-Breil | 590,00 € |
|----------|--|---|------------|
| | SOCIETE MICHAUD JJH (44320 ARTHON EN RETZ) | Travaux porte salle de sports – réserve bar | 1 230,00 € |

▶ 2010/96 – Communauté de communes Cœur Pays de Retz : Rapport d'activités 2009

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal, le rapport d'activités 2009 de la communauté de communes Cœur Pays de Retz.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'activités 2009 et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'adopter ce rapport tel qu'il lui a été présenté.

≥ 2010/97 – Service public d'assainissement collectif : Rapport annuel 2009

Mademoiselle Alice BICZYSKO, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel du service public d'assainissement collectif présenté par le délégataire, SAUR France.

Vu le dossier qui lui est présenté,

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le rapport annuel 2009 sur le service public d'assainissement collectif tel qu'il lui est présenté.

≥ 2010/98 – Zone d'activités des Fausses Blanches : Autorisation de cession d'un terrain

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'il reste un dernier terrain cadastré F 1553 d'une surface d'environ de 614 m² à céder dans la Zone d'activités des Fausses Blanches.

Un acheteur est intéressé pour acquérir cette dernière parcelle pour y implanter un cabinet de kinésithérapie.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de céder cette parcelle non viabilisée pour un montant de 11 800,00 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée F1553 pour un montant de 11 800,00 €,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment de signer l'acte de vente.

≥ 2010/99 – Budget Commune 2010 : Décision modificative n°3

Suite à de nouvelles dépenses en investissement (maîtrise d'œuvre du projet de la salle des fêtes, budget annuel pour le mobilier scolaire), Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de la DM n°3 du budget 2010 de la commune.

Cette DM n°3 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement

15 789,00 €uros

- Section d'investissement :

53 043,00 €uros

| Article | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| D 023 | 3 445,00 € | |
| R 7381 | | 3 445,00 € |
| Total section de fonctionnement | 3 445,00 € | 3 445,00 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| D 2031-163 | 150 000,00 € | |
| D 2184-118 | 2 300,00 € | |
| R 021 | | 3 445,00 € |
| R 1641 | | 148 855,00 € |
| Total section d'investissement | 152 300,00€ | 152 300,00€ |

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, la DM n°3 du budget 2010 de la commune telle qu'elle leur a été présentée par Monsieur le Maire.

▶ 2010/100 – Servitude de tréfonds « canalisation eaux pluviales » rue du Béziau

Mademoiselle Alice BICZYSKO étant concernée par ce dossier se retire de la salle du conseil et ne prend

pas part au débat ni au vote.

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

«Il existe actuellement une canalisation d'eaux pluviales située entre la rue du Béziau et le parc de loisirs. Cette canalisation traverse une propriété privée. Or, cette propriété va être vendue et le bâtiment existant va être démoli et reconstruit en partie

Il est nécessaire, lors de cette démolition, de consolider l'ouvrage et d'inscrire, par acte notarié, l'existence de cette canalisation en créant sur cette propriété une servitude de tréfonds.

Par ailleurs, la démolition du bâtiment existant va entraîner des travaux de busage et de déplacement de l'armoire électrique du poste de relevage des eaux usées de la rue du Béziau, travaux qui seront à la charge de la commune. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de régulariser par acte notarié la servitude de tréfonds de canalisation des eaux pluviales et de donnner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier,
- d'effectuer les travaux de busage, de déplacement et de replacement de l'armoire électrique du poste de relevage des eaux usées de la rue du Béziau.

≥ 2010/101 – Révision simplifiée du Plan local d'urbansime (PLU) : Modification du plan de zonage et du règlement du PLU – Annule et remplace la délibération n°2010/89

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que suite à la transmission de la délibération n°2010/89, la sous-préfecture a relevé une erreur au niveau du terme utilisé pour l'approbation du projet de modification du zonage et du règlement du PLU. Il faut remplacer le terme « approuve » par « donne son accord ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé, décide à l'unanimité des membres présents de prendre la délibération suivante :

« Le projet d'extension de la zone d'activités du Chemin Saulnier implique une adaptation du zonage du Plu et du règlement du PLU, en particulier de la zone 1Aue pour :

- permettre la réalisation du projet, en classant en zone 1Aue 8,2 ha de terrains initialement classés en zone A (agricole) au PLU en vigueur et en classant en zone 2Aue 5,3 ha supplémentaires de terrains agricoles pour anticiper des possibilités de développement à plus long terme,
- adapter le règlement du PLU plus spécidfiquement de la zone 1Aue concernée par le projet d'extension de la zone d'activités du Chemin Saulnier : le projet d'aménagement d'extension de la zone d'activités devra être compatible avec les orientations écrites d'aménagement spécifiques à ce secteur. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, donne son accord, à l'unanimité, sur le projet de modification du zonage et du règlement du PLU telle présentée.

> 2010/102 – Marché MAPA: Maîtrise d'œuvre « Extension du restaurant scolaire »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour la maîtrise d'œuvre relative au projet d'extension du restaurant scolaire a fait l'objet d'une publication sur le quotidien Ouest France 44 du 9 juin 2010 avec un couplage WEB avec une remise des offres fixée au 8 juillet 2010.

Les caractéristiques de la maîtrise d'œuvre sont les suivantes :

- Mission complète : missions de base (ESQ, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET AOR) et missions complémentaires (EXE, OPC),
- Enveloppe prévisionnelle de travaux fixée à 160 000,00 € H.T.

Dix cabinets ont remis une offre.

La commission MAPA, réunie le 19 juillet 2010, propose au vu des critères de jugement des offres, à savoir le prix (50%) et les références, moyens, compétences (50%), de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse qui est celle du cabinet Laurent DUPONT (CHALLANS-85) pour un taux de rémunération fixé à 10,375 %, à savoir un montant de 16 600,00 € H.T.

Le Conseil municipal, au vu de la proposition MAPA et des critères de jugement et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de retenir l'offre du cabinet Laurent DUPONT (CHALLANS-85) pour un taux de rémunération fixé à 10,375 %, soit 16 600,00 € H.T.,

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment la signature du marché.

▶ 2010/103 – Personnel: Attribution d'heures complémentaires pour la surveillance des enfants durant le temps du midi suite à l'aménagement de la journée scolaire à la rentrée scolaire 2010-2011 Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, expose :

« Suite à l'aménagement de la journée scolaire à compter de la rentrée scolaire prochaine, il n'y aura plus de personnel de l'AFR sur la cour de l'école publique pour la surveillance du midi.

Dès lors, il convient de donner des heures complémentaires de travail aux deux agents communaux qui effectuent la surveillance du midi. Actuellement, ils font 1H20 par jour de surveillance une semaine sur 2 (de 12H00 à 13H20), mais à compter de la rentrée scolaire, ils feront 1H45 par jour de surveillance toutes les semaines (de 11H50 à 13h35). Ces horaires de travail ne sont pas définitifs et pourront être modulés au bout du 1^{er} trimestre s'ils s'avèrent inadéquats.

En accord avec les agents, ils seront donc payés en heures complémentaires durant le 1^{er} trimestre scolaire 2010/2011 en attendant que le Conseil municipal ne se prononce définitivement sur les horaires de travail pour la surveillance du midi. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'attribuer des heures complémentaires pour la surveillance des enfants durant le temps du midi suite à l'aménagement de la journée scolaire à la rentrée scolaire 2010-2011.

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme et des renonciations ou non au droit de préemption urbain :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

| Année | N° dossier | Adresse du bien | Section | N° | Superficie totale | Exercice droit de préemption |
|-------|---------------|-----------------------------------|---------|--------------------|----------------------|------------------------------|
| 2010 | 41 | 4 rue Léonard de Vinci | F | 1556 - 1557 - 1558 | 7019 m² | Non |
| 2010 | 42 | 5 rue des Centaurées | G | 2762 | 817 m² | Non |
| 2010 | 43 | 10 bis rue de la Bride à Mains | G | 2883 - 2890 | 633 m² | Non |
| 2010 | 44 | 11 rue Xavier Blanchard | F | 1549 - 1561 | 20341 m² | Non |
| 2010 | 45 | 8 rue Xavier Blanchard | F | 1530 | 1918 m² | Non |
| 2010 | 46 | 32 rue du Brigandin | G | 2983 | 894 m² | Non |
| 2010 | 47 | 3 rue du Béziau | G | 314 - 305 | 116 m² | Non |

PERMIS DE CONSTRUIRE

| N° | Date dépôt | Demandeur | Adresse | Réf cad | Objet |
|--------|------------|--|-------------------------|----------|-------------------|
| A 1023 | 08/06/2010 | RICHOU Jérémy et DUPUIS Cathy | 1 ter rue de la Treille | G 2567p | Maison Habitation |
| A 1024 | 10/06/2010 | LE GRAND David et GAR- RIOU Kataline | 32 rue du Brigandin | G 1779 | Maison Habitation |
| A 1025 | 23/06/2010 | TAURON Gwanaël | 12 rue du Ponant | Lot n°43 | Maison Habitation |
| A 1026 | 75/06/2010 | CHANDELIER David et ROUSSEAU Gaëlle | 14 rue du Ponant | Lot n°44 | Maison Habitation |
| A 1027 | 30/06/2010 | VELASCO Cabrera Mauricio et SICARD Linda | 6 rue des Centaurées | Lot n°8 | Maison Habitation |

DECLARATIONS PREALABLES

| N° | Date dépôt | Demandeur | Adresse | Réf cad | Objet |
|--------|------------|----------------------|----------------------------------|--------------|-------------------|
| A 2047 | 17/06/2010 | VRIGNON Fabien | 15 Rue de la Treille | G 2554 | panneaux solaires |
| A 2048 | 19/06/2010 | PACAUD Stéphane | La Brandelle | A 434 et 600 | panneaux solaires |
| A 2049 | 26/06/2010 | DURAND Patrick | 10 rue de la Treille | G 1613 | panneaux solaires |
| A 2050 | 28/06/2010 | CHOUTEAU Cédric | 16 bis rue du Brandais | G 2791 | Piscine |
| A 2051 | 29/06/2010 | GUILBAUD Pierre-Yves | Les Epinards | E 551 | Piscine |
| A 2052 | 01/07/2010 | POTAZNIK Laurent | 4 bis rue de la Bride à Mains | G 1911 | Clôture |

Séance levée à 22H40.